

Caméras en CHSLD : le respect de l'utilisateur d'abord

Montréal, 3 septembre 2015 – Le Comité national d'éthique sur le vieillissement a rendu public aujourd'hui un [avis sur l'utilisation de caméras vidéo](#) dans les milieux de vie des personnes âgées, notamment les résidents en CHSLD, à la demande des ministres Barrette et Charbonneau.

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, rappelle que l'utilisation de caméras dans les centres d'hébergement a contribué de manière significative au dévoilement de tristes réalités vécues par des personnes âgées en centres d'hébergement.

« Des situations inacceptables vécues par des résidents ont pu trouver un dénouement positif uniquement grâce à la diffusion d'images captées. Sans l'utilisation de caméras, ces actes répréhensibles continueraient peut-être encore aujourd'hui. Qu'en était-il alors du respect de leurs droits, de leur sécurité et de leur intégrité » s'est demandé M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Dans leur avis, les membres du Comité national d'éthique sur le vieillissement ont souligné que, dans le contexte actuel des CHSLD, les inquiétudes des familles relativement à la sécurité ou à l'intégrité d'une personne âgée en hébergement étaient fondées, en se demandant toutefois si le recours à la vidéosurveillance était un moyen efficace.

« Avant de penser à utiliser des caméras, nous croyons qu'il faut surtout s'assurer que toutes les mesures appropriées soient prises pour que les soins et les services soient dispensés pleinement et correctement par le personnel. » a ajouté M. Blain.

Enfin, pour le RPCU, l'encadrement sur l'utilisation de caméras vidéo doit être fondé sur le respect de la personne âgée, de ses droits comme citoyen et comme usager. « Considérant que les centres d'hébergement sont un milieu de vie, les résidents doivent pouvoir utiliser les nouvelles technologies selon leur volonté comme bon leur semble, mais dans le respect des autres résidents, des visiteurs et du personnel de l'établissement » a conclu M. Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744